

1 – VIE DE L'ASSOCIATION

Réunion « Loi Littoral » - 17-12-18

Cette réunion, animée par Maître Loïc PRIEUR, avocat spécialisé en Droit de l'Urbanisme à Brest, à destination des mairies littorales et estuariennes, a réuni près de 50 personnes.

Le document présenté est disponible sur le site de l'association <http://www.amf22.asso.fr> dans l'espace réservé aux adhérents.